



Faciliter la mise en place des démarches d'amélioration continue des organisations de l'ESS

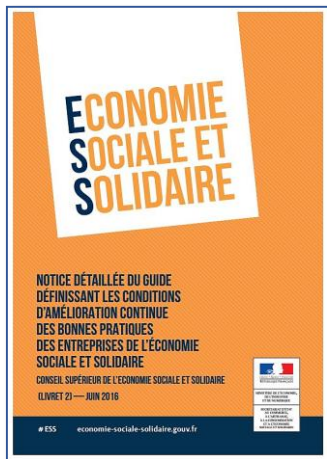
Jeudi 26 novembre 2020

Rappel du contexte...

- Du label au guide : histoire
- **Loi du 31 juillet 2014 - article 3** - 6 thèmes pour « définir les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS »
- **A présenter au cours de l'assemblée générale annuelle** de l'entreprise
- Décret d'application : obligatoire pour les entreprises de **plus de 250 salariés dès 2017**, 2018 pour les autres
- Pas de contrôle des dispositifs mis en place : «soft law»

Un questionnement multidimensionnel

- Deux livrets : le guide et la notice complémentaire
- Huit thèmes
- Déclinés en « domaines d'actions »
- Des exemples de questionnements
- Des propositions d'indicateurs



8 domaines d'interrogation

- Les modalités effectives de **gouvernance démocratique**
- **La concertation** dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise
- La **territorialisation** de l'activité économique et des emplois
- La **politique salariale** et l'exemplarité sociale, la formation professionnelle, les négociations annuelles obligatoires, la santé et la sécurité au travail et la qualité des emplois
- Le **lien avec les usagers** et la réponse aux besoins non couverts des populations
- La situation de l'entreprise en matière de **diversité**, de lutte contre les discriminations et d'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Ajout de 2 thèmes :

- Dimension **environnementale/développement durable**
- **Ethique/déontologie**

<i>Thématiques</i>	<i>Mots clés</i>	<i>Exemples d'indicateurs</i>
La gouvernance démocratique	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Culture de la démocratie ❖ Transparence ❖ Equilibre des pouvoirs 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Taux de participation aux votes des instances ❖ Répartition des administrateurs
La concertation dans l'élaboration de la stratégie d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Relation avec les parties prenantes ❖ Prise en compte des attentes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Existence d'une cartographie des parties prenantes
La territorialité	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Participation territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pourcentage d'achats faisant appel à des fournisseurs locaux ❖ Emplois créés sur le territoire
Politique salariale	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Conditions d'emplois ❖ Qualité de l'emploi ❖ Dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Caractéristiques des contrats ❖ Absentéisme ❖ Existence d'IRP ❖ Ecarts de rémunération
Lien avec les utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Processus participatif ❖ Rapport aux bénéficiaires, clients, usagers... ❖ Contrôle de la qualité des biens et services 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Consultation des usagers pour l'élaboration de projet ❖ Existence d'un diagnostic partagé ❖ Mesure de l'efficience
Moyens mis en œuvre dans la diversité, lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Prévention ❖ Mixité 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ % de salariés sensibilisés ❖ Taux de femmes et d'hommes ❖ % de jeunes dans les instances dirigeantes
La dimension environnementale	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pollution et gestion des déchets ❖ Utilisation durable des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gestion et collecte des déchets ❖ Mesures pour limiter la consommation d'énergie
Ethique et déontologie	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Loyauté des pratiques ❖ Lutte contre la corruption ❖ Engagements 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Lisibilité des prix et transparence de l'offre ❖ Délai moyen de règlement des factures

Les enjeux

- **S'engager dans une dynamique d'amélioration continue**
- **Prendre le temps de se projeter et d'être dans une démarche prospective**
- **Valoriser ses pratiques**
- **Affirmer son identité et se démarquer**
- **Fournir un outil d'animation et de réflexion stratégique**
- **Mobiliser les différentes parties prenantes internes et externes**

Retour d'expériences en Pays de la Loire

Un constat :

Depuis 2014, faible appropriation du Guide des Bonnes Pratiques

Une ambition :

Accompagner les organisations de l'ESS à la mise en œuvre du Guide



- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de la CRESS/Rscop en janvier 2018
- Accompagnement de 8 structures à la mise en œuvre du guide des bonnes pratiques entre mai 2018 et avril 2019



Un projet partenarial

Au cours de l'accompagnement collectif, construction progressive de trois piliers complémentaires :

- **Un réseau** qui permet de partager ses pratiques avec d'autres acteurs ESS engagés
- **Une identité visuelle** qui permet de faire valoir les engagements sociétaux auprès des acteurs du territoire

Un outil numérique qui permet

- De formaliser un diagnostic et un plan d'actions conformes aux orientations du Guide des Bonnes Pratiques
- De faciliter le dialogue avec les parties prenantes et la mobilisation collective
- D'identifier des accompagnateurs/formateurs



ESS pratiques

Un site outil dédié
aux acteurs de l'ESS
pour faciliter

- ❁ Leur appropriation des enjeux de l'engagement sociétal
- ❁ La mise en œuvre de leurs démarches d'amélioration continue (Bonnes Pratiques ESS, RSE)



Une identité

- Valable 3 ans
- Signature d'une charte d'engagement
- Une communication dédiée



Animation territoriale

Des temps d'animation dans tous les départements



S'appropriier la méthodologie, s'inspirer des pratiques déjà mises en œuvre sur le territoire, à travers :

- ✓ Des ateliers thématiques
- ✓ Des revues entre pairs
- ✓ Des visites d'entreprises
- ✓ Des retours d'expériences

Un comité scientifique et éthique ligérien multi-acteurs

- Conformité avec les orientations du Guide des Bonnes Pratiques et de la norme Iso 26 000
- Pertinence, objectivité des données produites
- Politique d'utilisation des données
- Charte des organisations accompagnatrices
- Charte d'obtention d'une identité visuelle



Un recueil des bonnes pratiques



CRESS DES PAYS DE LA LOIRE



GUIDE
DES BONNES PRATIQUES
ESS EN PAYS DE LA LOIRE

www.cress-pdl.org



FICHE BONNE PRATIQUE

ENVIRONNEMENT

Renouvellement du parc automobile avec des véhicules hybrides pour respecter l'environnement et réduire la consommation de carburant.

Depuis 2012, sur la suggestion d'un salarié lors d'une réunion de proximité, il a été proposé aux salarié.e.s effectuant + de 1000 km/mois une mise à disposition de véhicule aux frais d'ADT en lieu et place du remboursement des km. À l'occasion du renouvellement du parc de véhicules, ADT a fait le choix de véhicules hybrides, boîte automatique, avec de nombreuses options (climatisation, GPS, Bluetooth). Ce choix implique de réserver la mise à disposition de véhicules aux salarié.e.s qui s'engagent dans le respect d'un certain nombre de principes.

Le conseil d'administration souhaite améliorer concrètement les conditions de travail des salarié.e.s et témoigner par ce choix volontariste de sa reconnaissance pour l'investissement dans les différents projets et le professionnalisme régulièrement reconnu par les personnes aidées et nos différents partenaires.



TERRITOIRE CONCERNÉ
Loire-Atlantique



ADT 44
9, Rue Marcel Sembat
BP 48755 - 44187 NANTES Cedex 4
www.aideadomicilepour tous.org



DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE

- 2012 : Mise à disposition de véhicule aux salarié.e.s effectuant + de 1000 Km/mois.
- 2018 : Élargissement des conditions d'attributions aux salarié.e.s effectuant + de 750 Km/mois.
- 2019 : **Renouvellement du parc automobile avec des véhicules hybrides** proposés aux salarié.e.s effectuant + de 700 Km/mois.

DE 2012 À 2019

2	10	30	63
véhicules en 2012	véhicules en 2015	véhicules en 2018	véhicules en 2019

Des véhicules hybrides neufs

En 2019, le véhicule choisi est le premier à être 100% hybride. Fabriqué en France, il bat un record d'émission de CO2 avec 75 g/km grâce à la réduction de taille de la motorisation et affiche une consommation située entre 3,1 et 3,3 l/100 km. Pour ADT, la réduction des émissions de CO2 est estimée à moins de 250 tonnes sur une année.

Reconnaissance

par la mise à disposition d'un outil de travail / Absence de franchise de Km / Véhicule neuf, équipé de GPS, entretenu et assuré par ADT.



► Gestion de la flotte, sinistre.

LEVIERS & DIFFICULTÉS

Prêt ponctuel de véhicules

pour salarié.e.s en panne.



LES PERSPECTIVES

Développer le parc avec + 20% des salarié.e.s équipé.e.s.

Un recueil des bonnes pratiques



FICHE BONNE PRATIQUE

ENVIRONNEMENT

Améliorer les conditions de travail des intervenant.e.s à domicile, notamment en ce qui concerne leur santé par la création de prestations de ménage écologique.

À l'occasion d'une formation (Certification à la Prévention des risques et 1^{er} Secours, spécifiques aux intervenant.e.s à Domicile - CPS ID), lors des échanges entre salarié.e.s, nous avons pu faire le constat qu'en plus de la fatigue physique liée à leur travail, les intervenant.e.s à domicile souffraient, de manière récurrente, de maux de têtes, d'irritation des voies respiratoires, d'allergies, de démangeaisons, de mains sèches voire abîmées.

Nous avons donc décidé de lancer une enquête pour connaître les produits mis à disposition par les clients et combien de fois par jour elles les utilisaient, puis nous avons rencontré un médecin pour avoir son avis (la nocivité de certains produits ménagers conventionnels était confirmée dans le hors-série de « 60 millions de consommateurs » mai - juin 2016).

Parallèlement, nous avons rencontré plusieurs fabricants de produits ménagers écologiques, et en avons choisi un pour son implantation locale et sa philosophie, ses valeurs humaines. Nous avons testé leurs produits ménagers avec 4 Intervenant.e.s à Domicile (IAD) pendant un mois complet auprès de tous leurs clients et en avons fait un bilan. Aucune d'entre elles ne souhaitaient reprendre le ménage avec les produits classiques. Les maux de tête, la toux avaient disparu, et la peau, les mains allaient beaucoup mieux. Restait à convaincre nos clients.



TERRITOIRE CONCERNÉ
Maine-et-Loire



MÉNAGE SERVICE
1 avenue du Maréchal Foch
49300 CHOLET
www.menageservicecholet.com



DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE

2014 - IDENTIFICATION DU BESOIN

Suite à une formation Prévention des risques et premiers secours, prise de conscience des problèmes de santé des Intervenants A Domicile (IAD).

FÉVRIER 2015

Création de la prestation de ménage écologique. Élaboration d'une formation au ménage écologique en partenariat avec le fournisseur.

SEPTEMBRE 2015

Lancement de la nouvelle offre (offre commerciale d'essai gratuit pendant 6 mois auprès des clients, la gratuité portant uniquement sur les produits).

2016

Essai de cette pratique auprès d'autres Ménage Service (Angers et La Roche / Yon, et sensibilisation des autres Ménage Service de France).

L'amélioration des conditions de travail de nos salarié.e.s, notamment leur santé.

Le respect « clients »

de leur intervenant.e., d'eux-mêmes, de leurs enfants...

Insertion par l'activité économique

de femmes en difficulté dans leur recherche d'emploi.

La formation et la valorisation des IAD devenues ainsi ambassadrices de ce ménage écologique auprès de leurs client.e.s, revalorisant ainsi leur travail.

EN 2018



130 client.e.s sur 530, ont utilisé les prestations de ménage écologique.

- ▶ Proposer **une nouvelle prestation plus respectueuse des personnes et de la planète, à un coût modéré** dans la mesure où l'objectif est de proposer une autre façon de travailler et un changement d'habitudes.
- ▶ **La santé des IAD** qui confirment qu'elles souffrent beaucoup moins des différents maux évoqués ci-dessus.
- ▶ **Le climat social par l'écoute et la prise en compte des difficultés des IAD**, qui se sont senties reconnues et soutenues par leur employeur.
- ▶ **Les conditions de travail des IAD** qui, par la formation et la grille que l'entreprise leur a donné dans le prolongement de cette prestation, ont recréé une dynamique interne, ont apporté de la reconnaissance et le sentiment de pouvoir parfois être entendues de leurs clients.
- ▶ **L'image de Ménage Service** en sensibilisant nos clients à notre démarche écologique et à notre action d'amélioration des conditions de travail des salarié.e.s de l'entreprise.


LES PERSPECTIVES:


Ne plus travailler qu'avec ce type de produits, ou des produits similaires... pour la santé de nos salarié.e.s et le respect de tous.



42 rue des Hauts Pavés
44000 Nantes
02 40 74 02 49

www.cress-pdl.org

 Cress Pays de la Loire

 @cress_pdl



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et
Solidaire des **Pays de la Loire**

